

VIDE GRENIER D'ÉTRECHY

Règlement intérieur

1. Le présent règlement intérieur a pour objet de réglementer les activités des particuliers et des exposants qui, le jour du vide grenier souhaitent faire l'objet d'exposition, sur un périmètre tel que défini se situant dans le village d'ÉTRECHY.
2. Le Présent règlement est applicable sur tout le périmètre de la manifestation.
3. Il ne saurait aucunement exister de préférences, passe-droit ou dérogation, pour l'attribution des emplacements. L'attribution des emplacements relève de la seule responsabilité de l'organisateur.
4. Les emplacements sont attribués au fur et à mesure de l'arrivée des exposants.
5. L'emplacement attribué devra être respecté sans aucun débordement pour la fluidité du passage et de la sécurité.
6. Toute personne désirant se voir attribuer un emplacement devra prendre en considération l'élément suivant : tous les emplacements seront matérialisés au sol.
7. L'entrée du vide grenier est gratuite pour les visiteurs.
8. L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol, de détérioration de matériel ou de véhicule.
9. Les participants sont seuls responsables de leur bien exposé.
10. Le nombre d'emplacements étant limité, les inscriptions par mail ou téléphone sont obligatoires.
11. Les inscriptions sont ouvertes dès ce jour clôture le 10 Mai 2025.
12. Sont interdits à la vente :
 - . Vente de Neuf interdit.
 - . Les animaux
 - . Les armes à feu, armes blanches, munitions, pistolets à plomb ou à billes, tout engin explosif ou à gaz de défense.
 - . Les produits chimiques, toxiques ou autres substances illégales (stupéfiants, agents dopants, etc.)
 - . Toutes nourritures, produits alimentaires, fruit, légumes, champignon, etc.
13. L'utilisation de matériel de sonorisation est tolérée, nous sommes un dimanche et vos goûts musicaux sont personnels, l'organisation à le droit de vous demander de stopper son utilisation.
14. L'arrivée des exposants et les préparatifs se dérouleront de 6h30 à 9h00, la vente aura lieu de 7h00 à 17h00.
15. Quel que soit le temps, il est conseillé de se munir d'un parasol ou d'une Tonnelle/tente.
16. Je m'engage à quitter les lieux avant 18h00 en ayant débarrassé et nettoyé l'espace occupé.
17. Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne sera autorisé sur les lieux après 9h00 et avant 17h00.
18. Je m'engage à me présenter lors de mon arrivée aux organisateurs du vide grenier.
19. Il est expressément demandé aux particuliers et exposants de laisser un accès libre et dégagé en permanence aux bouches et poteaux d'incendie.
20. Le stationnement des véhicules est possible uniquement pendant la période de montage de stands (6h30-9h00), ensuite vous pouvez parquer votre véhicule sur les endroits prévus.
21. Tout particulier ou exposant qui ne respecterait pas ce règlement et qui aurait une attitude désinvolte ou un comportement outrancier, sera immédiatement interdit de vide grenier et ceci à titre définitif.

N'oubliez pas que nous sommes dans un vide-grenier entre habitants, nous sommes tous là pour profiter de notre dimanche

Organisateur : Association Le comité des fêtes d'ÉTRECHY
Adresse : Place de la Mairie 51130 ÉTRECHY

ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE-GRENIER

Personne physique
à Ville :

Se déroulant le
Je soussigné(e),

Nom : Prénom :
Né(e) le à département : Ville :
Adresse :
CP : Ville :

Tél : Email :
Titulaire de l'apiece d'identité N) :
Délivrée le Par

N° immatriculation de mon Véhicule :
Nombre de mètre :

Déclare sur l'honneur :

-De ne pas être commerçant(e)

- De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du code de commerce)

- De non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du code pénal

Fait à Le

Signature

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la commune d'organisation